



Assemblée générale

Distr. générale
1er septembre 2000
Français
Original: anglais

Cinquante-quatrième session

Point 125 de l'ordre du jour

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies

Lettre datée du 29 août 2000, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Secrétaire général

Additif

Suite à mes lettres datées du 14 juin et du 21 juillet 2000 (A/54/915 et Add.1), j'ai l'honneur de vous informer que Djibouti, le Kirghizistan, Madagascar, Sainte-Lucie, le Turkménistan, Vanuatu et le Yémen ont fait les versements nécessaires pour ramener leurs arriérés en deçà du montant spécifié à l'Article 19 de la Charte.

Le Secrétaire général
(Signé) Kofi **Annan**